



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Lot

Cahors, le 31 mars 2025

Division des ressources humaines  
Affaire suivie par :  
Carole LABORIE

Tél : 05 67 76 54 96  
Mél : drh46-formation@ac-toulouse.fr

1 Place Jean Jacques Chapou  
46000 CAHORS

La Directrice académique des services  
de l'Éducation Nationale du Lot

à

Mesdames et messieurs les personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

**Objet :** Stage de formation et préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) – année scolaire 2025-2026

**Références :** - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017- BOEN n°7 du 16 février 2017,  
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen et de la formation professionnelle spécialisée,  
- Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017.

Je vous prie de trouver ci-joint les documents pour une demande de départ en stage de formation et préparation au CAPPEI pour l'année scolaire 2025-2026.

Je vous informe que les départs effectifs en formation feront l'objet d'un examen attentif sur l'évaluation des besoins existants, du coût des formations, de la problématique de remplacement et de l'obtention d'un poste correspondant à l'option demandée. Pour cela, tout candidat à la formation devra exercer dans les unités, dispositifs ou classes prévues par les textes réglementaires. A ce titre, il doit solliciter – par le biais du mouvement - un ou plusieurs poste(s) spécialisé(s) et correspondant au parcours de formation.

Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles ou établissements (publics).

En outre, les candidats ont l'obligation :

- de suivre l'intégralité de la formation CAPPEI, qui se déroule sur 300 heures durant une année scolaire, réparties sur 11 semaines (et une semaine de préparation à la formation en juin 2025), à l'INSPE de Toulouse Saint-Agne,
- de se présenter, à l'issue de la formation, aux épreuves du certificat d'aptitude,
- d'exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années consécutives et dans le département du Lot au titre desquels l'admission en formation a été prononcée.

Une réunion d'information, sur les différentes formules d'obtention du CAPPEI avec une focale sur l'examen et la formation initiale, sera proposée aux candidats le lundi 28 avril 2025 à 17h30 à 18H30 en visioconférence par l'IEN en charge du service de l'école inclusive. ([lien visioconférence CAPPEI](#))

Veillez trouver ci-dessous :

- **le vademecum : « Se former et obtenir le CAPPEI » :**

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole\\_inclusive/43/9/Vademecum\\_CAPPEI\\_1248439.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf)

- **et le rapport de jury – session 2024 :** <https://www.ac-toulouse.fr/media/70196/download>

Les dossiers de candidature devront être complétés et retournés à l'IEN de circonscription pour le vendredi 02 mai 2025, délai de rigueur.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Sophie SARRAUTE